

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **25 FÉVRIER 2026**

Délibération n° 2026-02-04

Objet de la Délibération :

**Acquisition d'une portion de
la parcelle C 712**

**Présidence de M. Alain SANCHEZ,
Maire de L'Argentièrre-La Bessée**

15 membres en exercice dont :

2 absents et représentés : Christine LAZARINI
qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Alice
PRUD'HOMME qui donne procuration à Éric
RIPPERT

1 absent non représenté : Florent LONGIS

12 présents : Alain SANCHEZ, Dominique
BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine
QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND,
Sandra BONNET, Marie-Noëlle DISDIER,
Maxime RANCON, Éric RIPPERT, Carole
ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :
19 FÉVRIER 2026**

Secrétaire de séance : Rémi ROUX

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la commune a été sollicitée par M. et Mme Jérôme LAPALUS afin de régulariser l'emprise de la route sur leur propriété (parcelle C 712) pour une surface de 61 m², conformément au plan de bornage ci-joint.

Vu l'avis favorable de la commission urbanisme en date du 20 janvier 2026,

Considérant l'acceptation, par les parties, d'une cession de ces 61 m² au prix de 4 € le m², s'agissant d'une partie de route séparée de la propriété par des murs ayant été édifiés il y a des décennies,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'acquérir ces 61 m² de la parcelle C 712 au prix de 4 € le m² et que les frais liés à cette acquisition soient pris en charge par la commune.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, *à l'unanimité (14 voix pour)* :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Autorisent l'acquisition des 61 m² de la parcelle C 712 au prix de 4 € le m²,
- Autorisent Monsieur le maire à signer l'acte notarié d'acquisition avec M. et Mme Jérôme LAPALUS au prix mentionné ci-dessus,
- Désignent Maître FICI, notaire, pour la rédaction de l'acte d'acquisition,
- Précisent que l'ensemble des frais relatifs à cette acquisition sera supporté par la commune.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 25 FÉVRIER 2026.

Le Maire,
Alain SANCHEZ